

Election 2025 au Comité National de la Recherche Scientifique
Section 34 – Mondes anciens et médiévaux – Collège C



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr – foesr.fr

Pour défendre les missions du Comité National, Pour défendre vos droits
VOTEZ pour les collègues ingénieurs, techniciens, administratifs
présentés par FO ESR

M. Ahmad FLITI	IT CNRS	LEM St-Etienne
Mme Gaelle LE DANTEC	ITRF Univ. Côte d'Azur	CEPAM Nice
Mme Ariane ALLET	IT CNRS	TGIR Huma-Num Paris

Les sections du Comité National correspondent à des groupes de disciplines scientifiques. Tous les 5 ans, elles expriment un avis sur le projet scientifique des unités de recherche, avant leur renouvellement ou leur création. Elles ont aussi pour mission de recruter et évaluer les chercheurs.

La légitimité des sections est fondée sur l'élection de collègues de la même discipline. Les élus du collège C (IT CNRS, ITRF, AENES) participent aux discussions et délibérations qui portent sur les questions d'ensemble des unités (l'outil de travail, les restructurations, l'organisation des moyens humains) ou qui concernent les personnels techniques et administratifs. Par ailleurs, un élu du collège C est membre de droit de chaque jury de concours IT du CNRS.

L'évaluation d'un laboratoire est préparée par une visite sur place. Cette visite est essentielle car elle permet de rencontrer les collègues ingénieurs, techniciens ou administratifs sur leur lieu de travail, pour discuter avec eux d'éventuels problèmes avant la rédaction du rapport. Cette rencontre des personnels permet un meilleur suivi des problèmes par les élus C de la section.

La mise en place du **HCERES** (haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) en 2013 a gravement attaqué les prérogatives du Comité National :

- les membres nommés du HCERES notent les unités, le décret d'organisation du CNRS lui interdisant d'évaluer les laboratoires dont il a la tutelle,
- si le HCERES a reconnu l'utilité d'un représentant des personnels IT dans les comités de visite, il ne garantit pas que ce représentant soit un élu du collège C du Comité National.

Voter pour la liste présentée par FO, c'est élire des collègues proches de vous qui seront attentifs aux problèmes des personnels IT CNRS et ITRF. Vos élus FO agiront pour que les sections retrouvent leurs prérogatives et que les élus du collège C puissent à nouveau participer comme membres de droit aux visites des unités.

Défendre les prérogatives du Comité National contre le HCERES est un enjeu crucial pour

- la liberté et la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur publics,
- les statuts de tous ses personnels, dans le cadre de la Fonction Publique de l'Etat,
- le CNRS et les organismes de recherche menacés de transformation en agences de moyens au service d'universités autonomes,
- l'université républicaine asphyxiée par les lois LRU, la politique de territorialisation forcée et le désengagement de l'Etat.

**Election 2025 au Comité National de la Recherche Scientifique
Section 34 – Mondes anciens et médiévaux – Collège C**

L'existence du CNRS est directement menacée par les agences (ANR, HCERES) et par les groupes de pression locaux.

Conséquence de la création des Agences de financement (ANR) et d'évaluation (HCERES) de la recherche, le CNRS a de moins en moins d'autonomie scientifique. Les « politiques de sites » conduisent au regroupement forcé des établissements universitaires et soumettent le CNRS aux décisions des Investissements d'Avenir (initiatives d'excellence, IDEX, Labex).



Le Comité national est un contrepoids à la politique de réduction systématique des moyens.

La baisse cumulée des crédits et le financement sur appels d'offre entravent le développement de problématiques de recherche dans la durée, ainsi que les recherches exploratoires.

Non à l'acte II de l'autonomie des universités et non aux Keylabs. La qualité de la recherche s'incarne par l'évaluation par les pairs au sein du comité national. Tous les labos doivent avoir les moyens de fonctionner.

Pour cela FO ESR revendique la restitution des crédits ANR au CNRS et aux universités pour rétablir un réel soutien de base récurrent des Unités Mixtes de Recherche (UMR).

Vos conditions de travail au cœur de nos préoccupations : non au travail en mode dégradé et oui à une véritable qualité de vie et un sens du travail.

Après les primes "RIFSEEP" et la mise en concurrence délétère entre collègues au détriment du collectif, la loi de "transformation de la fonction publique" ôte tout contrôle par les représentants du personnel.

La LPR va permettre encore plus d'embauches de contractuels, en lieu et place de titulaires. Outre la précarisation accrue, cela ne peut que fragiliser la continuité des savoirs-faire dans les équipes.

FO ESR est attentif à l'utilisation de l'IA dans nos métiers qui ne doit pas participer à la gestion de la pénurie des personnels.

Les personnels techniques et administratifs sont souvent oubliés lors des restructurations de laboratoires ou de services d'appui à la recherche. Il est donc essentiel d'élire des collègues qui défendront vos droits en toute indépendance par rapport à la direction du CNRS, aux logiques d'austérité et aux directives du ministère.

Élire des représentants FO, c'est renforcer le poids du syndicalisme indépendant pour défendre les droits et garanties du personnel

FO ESR défend le service public contre les dépenses de guerre, avec la Confédération FO qui a répondu : « FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs. ».

Pas question de renoncer à nos revendications vitales, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et l'augmentation générale des salaires.

Voter FO, c'est exiger une véritable politique de gestion des personnels avec :

- le déblocage des carrières de tous les personnels
- le remplacement de tous les départs par des titulaires, la titularisation des CDD